

Profession **EDUCATION**

**LES NOUVELLES FRONTIÈRES
DU MÉTIER D'ENSEIGNANT**



**SGEN
CFDT**

Mars 1992

Mensuel

15 F

22

Mutations

2d degré / PLP / CIO. DCIO

Chaque année, le ministère modifie le calendrier initial des réunions des commissions paritaires concernant les mutations.

Ce calendrier est mis à jour sur minitel 3615 CFDT*SGEN.

VOS DROITS
DES INFOS
UN PLUS
POUR VOUS
DEFENDRE



DU NOUVEAU ? 3615 CFDT*SGEN



Leader sur l'outre-mer, AGS est le grand spécialiste du déménagement longues distances.

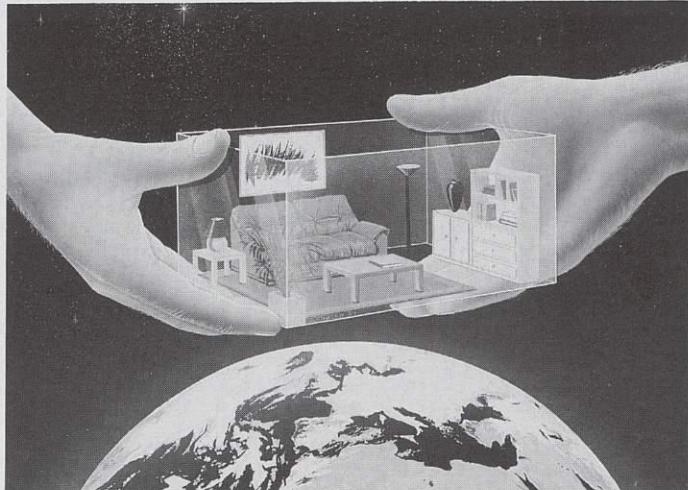
Pour vous, les hommes AGS s'occupent de tout : emballage, transports routiers, maritimes ou aériens, douane, dossier administratif*, transport de voiture, etc.

Responsable unique sur l'outre-mer, disposant des meilleurs correspondants ailleurs, AGS vous assure en permanence le maximum de qualité et de sécurité.

*Facilités de paiement pour les fonctionnaires mutés dans les Dom-Tom et à l'étranger.

**AGS déménage
tout le monde
aux quatre coins
de la terre.**

DEVIS GRATUIT



DUFRESNE & CORRIGAN

NUMERO VERT 05 05 05 47
APPEL GRATUIT

Pour toute la Métropole



Paris
9-11, bd Gallieni
92230 Gennevilliers
Tél. : 40 80 20 20

Londres
Tél. : (4481) 9617595

Le Mans

Tél. : 43 23 42 42

Nantes

Tél. : 40 92 09 50

Brest

Tél. : 98 41 50 11

Dinan

Tél. : 96 39 32 92

Troyes

Tél. : 25 79 00 23

Metz

Tél. : 87 30 05 72

Lyon

Tél. : 78 77 54 33

Grenoble

Tél. : 76 62 05 64

Nice

Tél. : 93 64 59 40

Marseille

Tél. : 91 02 62 40

Carcassonne

Tél. : 68 47 61 61

Tarbes

Tél. : 62 93 55 01

Marmande

Tél. : 53 20 65 65

Guadeloupe

Baie Mahault

Tél. : (590) 26 72 71

Martinique

Tél. : (596) 50 05 15

Guyane

Cayenne

Tél. : (594) 30 73 70

La Réunion

Le Port

Tél. : (262) 43 41 72

Mayotte

Tél. : (269) 61 17 17

Nouvelle-Calédonie

Tél. : (687) 28 63 33

Tahiti

Tél. : (689) 43 39 55

Agents à Djibouti et Saint-

Pierre-et-Miquelon

LE MOIS

DU PRIMAIRE AU SECONDAIRE

LA RELANCE DES LANGUES

Scoop médiatique ou plan cohérent ? Lionel Jospin a annoncé, le 15 février, des mesures concernant l'enseignement des langues, de l'école au lycée. Sensibilisation aux différentes langues en primaire, répond le Sgen-CFDT et "crédit-langue" dans le secondaire.

Baptisé "Langues plus", le "programme ambitieux" annoncé, le 15 février, par Lionel Jospin vise à "développer l'enseignement des langues étrangères de l'école au lycée, pour préparer les élèves à l'Europe". Plus concrètement, Lionel Jospin généralise l'enseignement précoce des langues vivantes (EPLV) à l'école primaire et réaffirme l'enseignement d'une seconde langue vivante pour tous, dès la quatrième.

Un plan cohérent est une nécessité tant la question des langues a été traitée, jusqu'à présent, de façon disparate. Mais le Sgen-CFDT condamne la pratique d'effet d'annonce et la précipitation qui deviennent des constantes dans les décisions du ministère de l'Education nationale.

UN BILAN DE L'EXPERIMENTATION

Généralisation de l'enseignement précoce des langues vivantes ? Oui, mais pas sans avoir tiré de bilan de l'expérimentation (il serait très mauvais) ni précisé les objectifs de l'EPLV. Ensuite, cette question ne peut être déconnectée de celle de la "domination" de l'anglais. Pour le Sgen-CFDT, permettre aux élèves d'aborder, dans le second degré, d'autres langues que l'anglais, passe par une sensibilisation dès l'école primaire. Alors qu'à ce niveau, un enseignement à proprement parler assurerait une dérive vers le "tout-anglais". Enfin, une articulation primaire/collège est indispensable, surtout si l'objectif est de



Damien/REA

Permettre aux élèves d'aborder, dans le second degré, d'autres langues que l'anglais, passe par une sensibilisation dès l'école primaire.

"faire communiquer tous les élèves dans une langue étrangère à la fin de la cinquième."

L'étude de deux langues vivantes ne doit pas être traitée en terme d'obligation ou d'enseignement facultatif. Chaque élève doit se voir reconnaître le droit à un "crédit langue". En fonction de son avancée dans le cursus

scolaire, de sa maîtrise des autres acquisitions, il exercera le droit à ce crédit. Enfin, l'idée de centre de ressources organisant les échanges culturels est bonne. Mais le Sgen-CFDT sera vigilant à ce que les voyages scolaires soient accessibles à tous les élèves.

François Queval

SOMMAIRE

- 3 EDITORIAL**
ACTUALITE Le Mois
- 4** Rénovation des lycées : une voie étroite
- 5** Déconcentration : pas sans garde-fou !
- 6** **ACTUALITE En direct**
Les Mureaux
- 7/12 DOSSIER**
Les nouvelles frontières du métier d'enseignant
- 13 COURRIER**

14/15 TRIBUNES DE CONGRES

- Tribune du Bas-Rhin
- Tribune de l'Essonne
- Tribune du Maine et Loire

16/17 METIER

- Catégorie B : un accroc dans l'accord
- Brèves catégorielles

18 L'INVITE

- Maribel Wolf

19 NOTES DE LECTURE/PA

Photo de couverture : REA

EDITO

CONFEDERES

Le contexte international, caractérisé par une mondialisation des problèmes et la situation sociale serviront de toile de fond au congrès de notre confédération, à Paris, du 7 au 10 avril. La montée du chômage, la progression des inégalités en matière de revenus, la poursuite des phénomènes d'exclusion interpellent directement le syndicalisme. Plusieurs enjeux motiveront les débats : l'approfondissement de la démocratie dans la société et l'entreprise ; le renforcement d'un "syndicalisme contre-pouvoir". Enfin, la construction de nouvelles solidarités : car, comme l'indique le rapport général, celles-ci sont fondamentales.

A défaut, le syndicalisme risquerait de se "cantonner à la défense des intérêts du noyau dur des salariés stables des grandes entreprises et de la Fonction publique et de laisser aux associations caritatives le soin de s'occuper des autres". L'orientation proposée met en évidence l'intérêt d'un syndicalisme plus fort, plus participatif, plus coopératif, avec des pratiques renouvelées.

La prise en compte des aspirations des jeunes, avec la création d'une association jeunes CFDT, correspond aux préoccupations de notre fédération. Au-delà des débats que nous menons avec et dans la confédération, sur des points comme l'apprentissage, la place de la négociation, les convergences... les thèmes du congrès fédéral de Nancy, en mai prochain, expriment une volonté forte du Sgen-CFDT de s'insérer pleinement dans les questions interprofessionnelles.

Jean-Michel Boullier

LE MOIS

EN BREF

IUFM : L'AVENIR SE PREPARE

La carte des formations des IUFM ainsi que la répartition des allocations pour 1992/93 sont maintenant connues. De même que la note d'orientation pour l'élaboration par chaque IUFM de son plan de formation pour les années 1992-93 et 93/94. Les dispositions prises sont, dans l'ensemble, satisfaisantes : par exemple, de nombreuses formations de Capet et de CAPLP2 sont ouvertes dans des IUFM qui n'en bénéficiaient pas cette année. L'augmentation du nombre des allocations est significative : 19 500 au total contre 11 500 cette année ; 560 pour la préparation des CPALP2 contre 80 actuellement, en première année d'IUFM. Mais pour le second degré, nous sommes encore loin d'un nombre d'allocations égal au nombre de postes offerts au concours : 5 000 alors qu'il en faudrait plus du double. La note d'orientation va dans le bon sens : elle insiste sur le caractère individualisé des parcours de formation et la prise en compte des acquis. Elle précise les contenus des formations communes. Elle rappelle la finalité de chacun des types de stage au cours des deux années de formation et leur articulation avec l'ensemble de la formation. Cependant, les stagiaires issus des Capes garderont la responsabilité d'une ou plusieurs classes, tout au long de l'année : nous réaffirmons notre opposition à cette formule et demandons, pour tous les stagiaires, un stage en responsabilité sur une durée limitée, comme dans le premier degré.

BIENNALE "EDUCATION ET FORMATION"

L'Aprief (Association pour la promotion des recherches et des innovations en éducation et formation) organise du 27 mars au 30 avril, à Paris, la première biennale de l'éducation et de la formation. Chercheurs et spécialistes y exposeront leurs travaux sur le thème : "Education et formation : le défi majeur des sociétés contemporaines". L'occasion, pour les professionnels de l'éducation et de la formation, de faire le point sur les recherches, les innovations et les réflexions menées en France et à l'étranger. Pour s'informer et s'inscrire : secrétariat de la biennale de l'éducation et de la formation 8, rue Rambuteau, 75003 Paris. Tél : (1) 48.04.51.29. Télécopie : (1) 48.04.72.27.

RENOVATION DES LYCÉES

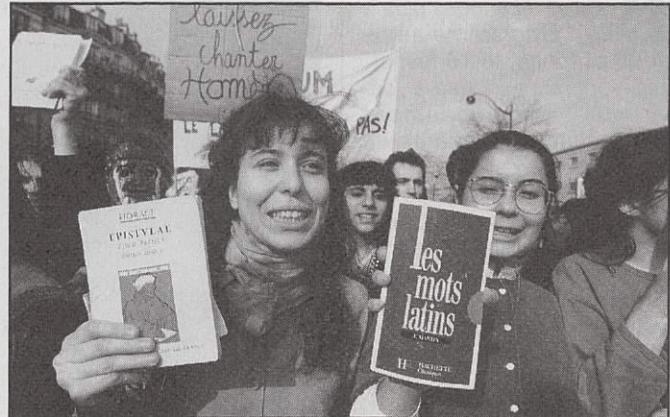
UNE VOIE ETROITE

A quelques mois de son application, la rénovation des lycées soulève toujours autant d'interrogations. Reste une voie étroite entre le refus conservateur et l'action dans les établissements, à partir des points positifs de la réforme.

La réforme des lycées se met en place à la prochaine rentrée. A l'issue d'une année de consultation, le gouvernement refuse toujours de négocier, comme nous le demandons, les conditions de travail nécessaires pour transformer le lycée. Or, rien ne se fera sans les personnels. En même temps, le Sgen-CFDT a fait valoir à Lionel Jospin un projet ambitieux pour l'ensemble des seconds cycles. Projet non retenu par le ministre. La rénovation des lycées de Lionel Jospin n'est donc pas la réforme du Sgen-CFDT. Nous ne sommes pas avares de critiques : décisions de décembre 1991 sur l'enseignement de TSA (technologie des systèmes automatisés) et les modules, qui dénaturent la rénovation ; réforme incomplète (textes sur les premières et terminales, sur le baccalauréat non parus), ce qui accroît le malaise des enseignants ; manque d'information et de formation ; refus d'accorder une heure de concertation pour le travail en équipe ; blocage de la part de nombreuses hiérarchies intermédiaires.

DEUX ATTITUDES

Alors que faire ? Dire purement et simplement non ? Ce serait revenir à la case départ. Pouvons-nous nous résigner à voir s'évanouir tout espoir de transformation du lycée, même si celle qui se met en place nous paraît comporter beaucoup d'interrogations ? Ou, au contraire, s'appuyer sur les éléments qui nous convien-



Le "syndrome de la réforme" : manifestation des lycéens et étudiants le 19 mars dernier, à Paris.

Gregoire/REA

pent pour imposer un changement plus profond et obtenir la négociation que nous voulons ?

Les modules. Ils doivent être le lieu, le temps privilégiés d'un travail à partir des besoins, des goûts, des aptitudes, des difficultés des élèves, en lien avec leur projet. Refusons concrètement, dans les établissements, le carcan rigide imposé par les textes sur la seconde générale et technologique. Appuyons-nous, au contraire, sur la prise en charge en équipe que préconise le texte sur la seconde professionnelle. Utilisons la circulaire sur l'évaluation pour négocier, dans les établissements, des emplois du temps permettant sa mise en place. Et puisque le ministère s'entête à ne pas donner de temps pour la concertation, négocions-le localement, voire imposons-le pour en démontrer l'importance.

Les options. Le Sgen-CFDT reste essentiellement attaché à la diminution du temps

de travail des élèves. Un horaire de 29 h 30 en seconde générale et technologique (avec deux options), de 31 à 34 heures en seconde professionnelle, cela suffit si on attend, par ailleurs, un travail personnel et une ouverture d'esprit. Il faut savoir faire des choix. Une option discipline à part entière au baccalauréat, des séries mieux identifiées grâce au poids plus conséquent des coefficients des disciplines dominantes au bac, voilà des choix que le ministre va devoir aussi confirmer. Car les lycées ont besoin de changer pour accueillir un public plus nombreux et donc plus divers.

La balle est, certes, aujourd'hui dans le camp des personnels. Elle est encore aussi dans celui du ministre. Le Sgen-CFDT attend de lui plus de clarté dans les choix et une négociation sur les conditions concrètes de la pratique du métier.

**Jean-François Dupont
François Queval**

DECONCENTRATION

PAS SANS GARDE-FOU !

Oui au principe, gare à son application ! Telle est la position du Sgen-CFDT sur la déconcentration de la gestion des personnels. Celle des professeurs certifiés est aujourd'hui sous les projecteurs du ministère.

Les mesures se succèdent à cadence accélérée, sans concertation la plupart du temps, provoquant inquiétudes et interrogations, quand ce n'est pas rejet. Le Sgen-CFDT reste favorable au principe d'une gestion déconcentrée des personnels. Encore faut-il savoir comment on y va et pour quels résultats. Et négocier.

Depuis plusieurs mois, le Sgen-CFDT a émis, dans différentes instances, des votes de réserve, de défiance, voire de franche hostilité à l'égard de mesures proposées.

Tout récemment, nous nous sommes opposés à la déconcentration de l'accès des Sasu (secrétaire d'administration scolaire et universitaire) au corps des attachés : elle conduisait, en effet, à affecter les personnels de façon nationale ou rectoriale suivant qu'ils accédaient au nouveau corps par liste d'aptitude ou concours interne.

DES GARANTIES POUR LES PERSONNELS

Auparavant, concernant les professeurs certifiés et assimilés (les agrégés restant à part !), nous avons refusé que soient délégués aux recteurs les pouvoirs relatifs aux sanctions disciplinaires des deux premiers groupes, pouvant aller jusqu'au déplacement d'office. En matière disciplinaire, le niveau national de décision offre, en effet, davantage de garanties aux personnels.

Nous avons également refusé un récent projet de loi concernant les personnels Atoss de l'enseignement su-



Saint-Etie/REA

Le Sgen-CFDT a refusé que soient délégués aux recteurs certains pouvoirs en matière disciplinaire, le niveau national offrant davantage de garanties.

périeur (ITA) car il risquait de légitimer des pratiques de gestion qui tendent aujourd'hui à s'éloigner fortement des règles statutaires : dans ces corps, les concours, par exemple, se déroulent dans des conditions qui les apparentent de plus en plus à de simples procédures d'embauche laissées à la discrétion des chefs d'établissement.

Devant ces dérives, réelles ou possibles, rappelons que la déconcentration doit se traduire d'abord par des mesures immédiatement perceptibles par les personnels, comme, par exemple, la fin des retards de paiement. Enfin, il n'est pas question

d'accepter, à cette occasion, de renforcer des hiérarchies locales et d'établir des disparités entre les personnels. Aujourd'hui, le gouvernement relance une charte de la déconcentration. De son côté, le ministère de l'Education nationale commence à réfléchir à la déconcentration du mouvement des professeurs certifiés. Un bilan des mesures déjà prises est nécessaire, ainsi qu'une présentation complète et raisonnée des projets en cours : la déconcentration est une chose trop sérieuse pour être laissée à l'improvisation.

Michel Redoutey

EN BREF

FORMATION : LE RETOUR DES CAP

Dans une note de service en préparation, le ministère incite enfin à réouvrir des sections de certificat d'aptitude professionnelle (CAP). Il reconnaît ainsi être allé trop loin, les années précédentes, dans sa politique de fermeture de ces classes. Aujourd'hui, ce diplôme correspond, en effet, à un besoin d'ouvriers et d'employés qualifiés. Le Sgen-CFDT est favorable à une relance sélective des CAP, liée aux demandes des professions. Cependant, le CAP doit pouvoir être préparé par des jeunes résidant dans des zones rurales ou à fort taux de chômage. L'enjeu ? Aucun jeune ne doit quitter l'école sans, au minimum, ce niveau de qualification.

VOIE PROFESSIONNELLE RENOVEE

Le ministère prépare une circulaire d'application concernant la rénovation de la voie professionnelle. La nouvelle organisation des BEP devrait permettre aux élèves d'être mieux armés pour réussir leur formation et poursuivre éventuellement des études. Trois heures de modules, en petits groupes, sont introduites dans l'horaire hebdomadaire pour le soutien, l'approfondissement, l'aide méthodologique mais aussi le travail interdisciplinaire. Le Sgen-CFDT est intervenu auprès du ministère pour que la circulaire indique clairement que tous les enseignants ont vocation à intervenir en module, que ce soit en première ou en deuxième année de BEP. C'est la condition pour réaliser des projets innovants et ne pas se contenter de reproduire l'existant.

EFS, ENSEIGNEMENT MALMENE

Les nouveaux horaires des classes de BEP interdisent désormais les dédoublements en économie familiale et sociale (EFS). Cela revient à :

- détourner cet enseignement de ses objectifs fondamentaux ;
- dégrader les conditions de travail des enseignants. On arrivera à un total de 576 élèves par semaine.

Par ailleurs, le ministère ne semble pas vouloir assurer l'EFS dans les BEP hôteliers. Pourtant, ces sections passent en majorité le CAP associé à leur BEP, où une épreuve d'EFS est obligatoire.

EN DIRECT

EN BREF

UN CONCOURS CONTRE L'OUBLI

L'Amicale des déportés d'Auschwitz et des camps de Haute-Silésie organise, à l'occasion du cinquantième anniversaire des premières déportations de France, un concours destiné à la jeunesse (jusqu'à la terminale), sur le thème : "Les rafles et les déportations dans les camps d'extermination nazis". Toutes les formes d'expressions sont admises, telles que dossier, poème, texte, peinture, dessin, etc. La date limite d'envoi des travaux est fixée au 30 novembre 1992. Pour tout renseignement complémentaire : s'adresser à l'Amicale d'Auschwitz 10, rue Leroux, 75116 Paris.

MAITRE-AUXILIAIRE A THOUARS

A Thouars (Deux-Sèvres), la section du Sgen-CFDT s'est mobilisée, le mois dernier, sur le problème des maîtres-auxiliaires (MA). Point de départ de cette action : une MA a été relevé de ses fonctions, suite à deux inspections défavorables. Aussitôt, une partie des enseignants s'est indignée de cette logique de bouc émissaire : certains élèves ont, en effet, développé une campagne sur le thème "pas de prof au rabais". Or, si un quart des enseignants de l'établissement sont maîtres-auxiliaires, cette situation n'influe nullement sur les résultats du lycée au bac.

Suite aux interventions du Sgen-CFDT au rectorat, suivies par celles du Snes, la collègue a reçu une nouvelle affectation en collège. En outre, sa remplaçante au lycée Jean Moulin a bénéficié du soutien d'un conseiller pédagogique et a été déchargé de la terminale dans laquelle sa collègue avait été inspectée. Une reconnaissance, de fait, du caractère collectif des problèmes des MA.

Pour l'avenir, le Sgen-CFDT propose aux autres syndicats d'intervenir au conseil d'administration de l'établissement pour recenser, à chaque fin d'année, les classes difficiles, afin de ne pas les confier aux enseignants qui débutent dans le métier. Il réclame des décharges de service pour les professeurs qui accepteraient d'assurer un rôle de conseiller pédagogique. Enfin, toute réclamation d'élèves à propos d'un enseignant devrait, selon le syndicat, être examinée en conseil de professeurs pour éviter tout phénomène de rumeur.

LES MUREAUX

PAS D'INCIDENTS, PAS INTERESSANT

N'a pas les honneurs de la presse qui veut : aux Mureaux (Yvelines), les enseignants et les parents se sont mobilisés pour faire face aux problèmes de leur banlieue. Sans incidents. Dommage pour l'audimat.

Les Mureaux : d'habitude, ce genre de ville ouvrière attire les regards, avec ses problèmes de drogue, de violence, le mal des banlieues nous dit-on... Pourtant, un mouvement de grève massif affectant la quasi totalité des vingt-quatre écoles primaires et maternelles ainsi que deux collèges (dont celui classé en Zep) a été soigneusement passé sous silence pendant la deuxième quinzaine de février (hormis la presse locale). Tout est parti d'un sentiment de ras le bol généralisé après la multiplication d'incidents (dont l'agression physique de surveillants) et la décision de l'inspection académique de fermer des classes aux Mureaux.

QUATRE CENTS GREVISTES AU MINISTERE

Les revendications concernaient essentiellement les effectifs, l'absence totale de formation des instituteurs débutants recrutés sur liste complémentaire, l'insuffisance de la formation continue, la sécurité et une dotation horaire très insuffisante dans les collèges, interdisant, de fait, les travaux de groupe... Par deux fois, les 17 et 21 février à l'inspection académique et au ministère, quatre cents grévistes et parents d'élèves ont cherché à se faire entendre.

Le samedi 22 février, après une ultime manifestation dans la ville, une délégation (accompagnée des collègues) s'est rendue à l'inspection académique de Versailles pour l'ouverture de négociations. Ces der-



Aux Mureaux, quatre fermetures de classe ont été annulées et la dotation des collèges ne sera pas diminuée.

nières se sont poursuivies le lundi à la sous préfecture de Mantes-la-Jolie.

Les résultats, passables pour les écoles, décevants pour les collèges, ont été annoncés dans une salle municipale des Mureaux où les parents d'élèves avaient réuni, en soutien au mouvement, près de cinq cents familles dont une majorité d'immigrés, tenus traditionnellement à l'écart de l'école...

Ajoutons, enfin, que cette lutte a été menée du début

à la fin par un collectif de grève regroupant les syndicats et des délégués mandatés par leurs établissements. Décidément, cette grève dont les revendications rejoignent certaines conclusions du comité interministériel de la Ville, (incohérence gouvernementale !) méritait mieux que l'indifférence scandaleuse dont on fait preuve les médias qui se targuent pourtant de "dire la vérité" sur les banlieues.

François Harvey

DE VAGUES PROMESSES

Le sous-préfet de Mantes-la-Jolie, dont le seul souci a été de ramener la paix sociale, s'est engagé sur de vagues promesses concernant les fermetures de classes et la révision de la dotation horaire des collèges. Cette attitude est difficilement compréhensible. Les objectifs des grévistes

concernaient, outre la sécurité et les conditions de travail, la pédagogie et les moyens de mettre en œuvre les recommandations du ministère concernant les élèves en difficulté. Car il y a urgence : le 22 mars, le Front national a obtenu 32 % des suffrages dans les cités HLM de la Zep...

LE METIER D'ENSEIGNANT



Damorey/REA

NOUVELLES FRONTIERES

Transmettre un savoir ? Certes. Mais qui peut aujourd'hui limiter les finalités de l'enseignement à cette dimension académique ? Balayé le modèle du cours magistral. Dépassées les cloisons étanches entre disciplines. Car sous les effets conjugués de l'évolution des connaissances scientifiques et d'une scolarisation de masse, le métier d'enseignant se transforme.

Apprentissage par cycles, enseignement individualisé, aide à l'orientation... Autant de nouvelles pratiques. Voici les frontières du métier de demain. Dossier coordonné par Michel Redoutey.

LES NOUVELLES FRONTIERES

A CHACUN SON MOT

Les élèves changent, le métier d'enseignant aussi. Un débat pour le prochain congrès du Sgen-CFDT, du 16 au 22 mai prochains, à Nancy. D'où la nécessité de prendre part aux discussions organisées dans les syndicats.



A travers plusieurs textes mis au débat du congrès de Nancy (*Profession Education* n° 21), le Sgen-CFDT poursuit sa réflexion sur le métier d'enseignant. Nouveau métier ? Ou plus simplement, nouvelle façon d'exercer le métier ! L'explosion scolaire et surtout l'échec scolaire nous interrogent. Le public a changé et les enjeux sociaux de l'enseignement se modifient. Osons un rapide bilan des dix années écoulées : les réformes de structures n'ont pas manqué, il en tombe encore tous les jours. Mais pour quels résultats ? La "condition enseignante" a été revalorisée... dans une certaine mesure et pour certains d'entre nous. Mais le métier ?

Faut-il alors aussi changer celui-ci ? D'aucuns, naguère, préconisèrent de "travailler autrement". D'autres, auparavant, voulaient changer la vie. Tout simplement. Le Sgen-CFDT a, depuis longtemps, placé le métier au cœur même de sa réflexion syndicale. L'amertume des temps prédispose peu, sans doute, à de nouvelles aventures. Un nouveau métier : qu'est-ce à dire, qu'est-ce surtout à faire ?

UN PROGRAMME PÉDAGOGIQUE

Les pages suivantes en esquiscent quelques traits : pas seulement de façon abstraite, mais en relatant aussi ce qui existe ou, du moins, s'ébauche. Voilà donc matière à réflexion pour le prochain congrès. Car le texte sur le corps unique, voté en



1989 au congrès de Marseille, ne fut pas seulement le résultat d'une légitime aspiration égalitaire : c'est aussi un programme pédagogique, encore à préciser. Nouveau métier ou plutôt nouveauté dans le mé-

tier. Car il ne s'agit pas de repartir à zéro, en décrétant nul et non avenu tout ce qui s'est fait jusqu'à aujourd'hui. Cette nouveauté, elle se lit d'abord dans une organisation nouvelle et complexe (d'où sa dimension "professionnelle") de l'espace et du temps : autre répartition de l'espace que symbolise la documentation, autre distribution du temps qu'exprime la revendication d'une heure pour la concertation pour les enseignants du second degré.

Nouvelles frontières donc, de préférence à nouveau métier. Ou encore nouveaux territoires, nouveaux rythmes : réorganiser les champs disciplinaires, faire vivre le temps autrement (24 + 3 heures pour les instituteurs), c'est changer la modalité de l'acte d'enseigner plus que l'acte lui-même. C'est sauvegarder ce lien essentiel, par où quelque chose passe (qui est le savoir et plus que le savoir) de l'enseignant à l'enseigné mais aussi de celui-ci à celui-là. Pour la réussite de tous.

Michel Redoutey

TROIS QUESTIONS À ANNE-MARIE CHARTIER

professeur à l'IUFM de Versailles

■ Vous avez publié dans la revue *Esprit*, en décembre 1991, un article intitulé "Le métier d'instruire". Quel sens donnez-vous au mot "instruire" que vous opposez à "enseigner" ?

Le mot "instruire" met l'accent sur ce qu'on veut produire du côté de l'élève (on l'instruit et il s'instruit), plus que le mot "enseigner". Mais les termes n'ont guère d'importance si on sait bien quelle réalité on pointe à travers eux.

■ Qu'y a-t-il de nouveau, aujourd'hui, dans le métier d'instruire ?

Le second degré et le supérieur sont aujourd'hui des

lieux d'enseignement de masse alors qu'ils se sont longtemps définis comme des lieux régis par les valeurs de la culture générale gratuite, par une conception "libérale" du rapport au savoir. La demande sociale vis-à-vis de l'école va au-delà de l'obligation légale et il faut y faire face. Car, désormais, le problème de l'échec scolaire ne concerne plus seulement l'enseignement obligatoire dont la mission était d'instruire tout le monde. Faire progresser des mauvais élèves ou encadrer des étudiants qui ne savent pas encore travailler seuls n'a pas grand rapport avec la sélection des meilleurs. C'est certainement bien plus fatigant.

■ Comment le travail en équipe vient-il se greffer sur l'acte d'instruire ?

Tant que chaque professeur se définit exclusivement par sa culture académique (on est le professeur de lettres classiques ou le professeur de biologie), le métier est défini par le cours qui fait se confronter un enseignant à "sa" classe. Si, en revanche, les enseignants doivent s'interroger sur l'orientation des élèves, ils ont intérêt à ne pas travailler seuls. Ce qui se passe dans les conseils de classe et avec les parents, engage autre chose que la spécialité de chacun. Et le travail en équipe permet de traiter collectivement ces questions.

DU METIER D'ENSEIGNANT

DISCIPLINES : LE TEMPS DES FIANÇAILLES

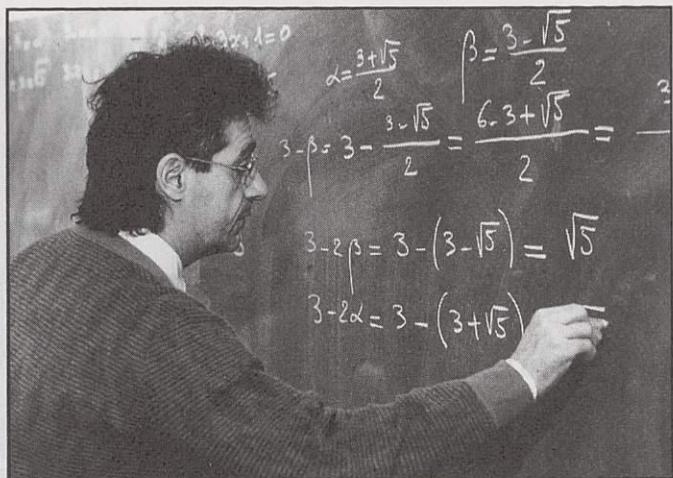
A empiler toujours plus de connaissances dans les têtes des élèves, l'école court à l'échec. Surtout lorsque le savoir est cloisonné dans les tiroirs aujourd'hui étanches des disciplines.

Fréderique, dix-sept ans, en première S : "Dans chaque matière, j'apprends les formules par cœur. Et, selon mon prof de physique, ce que j'ai compris dans une matière, je dois pouvoir le retrouver pour une autre. Mais je râte toujours ces correspondances. Chaque prof présente à sa façon, ça m'embrouille." Caricature ? Non, hélas ! On retrouve chez les enseignants le même constat : "Une majorité de la classe est incapable de penser ces "ponts" entre les disciplines."

Alors que faire ? Renforcer la formation disciplinaire ? Le problème n'est plus là. Imposer la bivalence aux professeurs ? On aurait le même serveur mais les plats continuerait à être différents. N'est-ce pas à l'institution de bâtir des programmes où l'interaction prendrait le pas sur la juxtaposition ?

RAISONNER EN CHAMPS DISCIPLINAIRES

L'Education nationale n'est pas prise au dépourvu. Dès 1989, le rapport Bourdieu-Gros affirmait que l'évolution de la science impose un rapprochement entre disciplines et qu'il fallait désormais raisonner en champ disciplinaire. Pourquoi ne pas continuer cette réflexion, en s'a aidant, par exemple, de l'avis compétent de certains professeurs qui travaillent déjà dans ce sens ? Cela relève de la responsabilité du ministère et non de celle des syndicats. Même nécessité de réflexion en ce qui concerne la formation des maîtres et les



contenus de l'enseignement supérieur. L'université qui doit, tout à la fois, former des praticiens pour notre système productif, des chercheurs et des enseignants, devra repenser la nature des diplômes qu'elle délivre. Tout cela demandera du temps. Le Sgen-CFDT, parce qu'il est un syndicat général, doit, lui aussi, mener une réflexion autonome pour formuler ses propositions. Le prochain congrès de Nancy en sera l'occasion.

René Grégoire

POLYVALENTS, OUI MAIS EN EQUIPE !

Dans le premier degré, les évolutions du métier ouvrent une réflexion sur la polyvalence des enseignants.

Le métier d'enseignant des écoles est confronté aujourd'hui à des changements majeurs : missions de l'école ; fonctionnement de l'institution scolaire ; nouveaux rapports de celle-ci avec les différents partenaires. De quoi engager l'enseignant des écoles dans une pratique rénovée du métier et une conception nouvelle des relations de travail. Mais, dans les années à venir, l'enjeu majeur concerne l'évolution de la polyvalence du métier. En effet, de la polyvalence assurée par le seul instituteur, il est nécessaire d'aller rapidement vers une polyvalence par équipe. Pas de coup de baguette magi-

que ! Il faudra marquer des étapes et confronter nos revendications aux réalités du milieu et du tissu scolaire. C'est ce que feront les militants du Sgen-CFDT réunis en congrès, en mai prochain, à Nancy. Ceux-ci tenteront notamment d'élaborer des propositions pour une formation initiale et continue qui permette d'assurer une dominante polyvalente aux nouveaux enseignants, reçus au niveau de la licence. Cette formation doit les rendre capables d'exercer sur tous les postes, de la classe unique à l'école en milieu urbain. Aujourd'hui, les IUFM (instituts universitaires de formation des

maîtres) ne répondent pas à ces défis. Les congressistes devront aussi s'interroger sur les conséquences d'une évolution de la polyvalence, en particulier sur la gestion des personnels. Doit-on éiquer les enseignants ou les postes en fonction d'une dominante ou d'une spécialité (français, maths, EPS...) ? Quelles conséquences en tirer pour le mouvement départemental ? Sur toutes ces questions, chaque adhérant, chaque enseignant a son mot à dire. Au syndicalisme d'organiser des débats et, ensuite, de formuler des propositions.

Christian Renard

LES NOUVELLES FRONTIERES

UN BILLET
POUR LA MOBILITÉ

Le corps unique ? La porte ouverte à une mobilité professionnelle qui fait toujours défaut. Car, selon Jeanne Bolon, formatrice en IUFM, passer d'un type d'établissement à un autre suppose de connaître les cultures professionnelles qui traversent le monde enseignant. Une affaire de formation.

Le Sgen-CFDT a clamé depuis longtemps l'idée-force d'un corps unique pour les enseignants : égale dignité pour tous, égale importance sociale, salaire égal. La mise en place des instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) est un pas dans ce sens. Mais faut-il aller plus loin ? Peut-on (ou doit-on) former les enseignants de sorte qu'ils puissent exercer quelques années en maternelle, puis au collège, ensuite en alphabétisation d'étrangers, après à l'école primaire, etc. ? La question est d'importance, car elle est la clef de la mobilité professionnelle, que nous souhaitons autant pour faciliter la mobilité des conjoints que pour éviter les scléroses.

Comme formatrice, je répondrai oui et non. Il y a un "patron" commun de l'acte enseignant : une institution qui établit un cahier des charges, des élèves (et des parents) qui ont une représentation de ce que l'on attend d'eux à l'école, le projet de l'enseignant. Chaque heure de cours est faite de mille et une décisions de l'enseignant dont les plus fréquentes concernent la durée des activités, la prise de parole des élèves ou celle de l'enseignant, le choix de l'ordre des thèmes. Que l'enseignant prépare une série d'activités pour des enfants de maternelle ou une série d'exposés destinés à des inspecteurs, les "rubriques" auxquelles il doit réfléchir sont les mêmes : le matériel ; le déroulement ; la définition de objectifs ; la

formulation des consignes ; etc. Mais ces décisions n'ont pas la même importance à la maternelle et en milieu adulte : sans organisation matérielle, la sécurité des enfants risque de ne plus être assurée ; sans l'annonce des objectifs et du plan, le public adulte risque de refuser d'écouter.

LE MALHEUR DES METHODOLOGUES

Malheureusement pour les méthodologues, il ne suffit pas de connaître la liste des "rubriques" pour être capable d'enseigner dans différents contextes. Prendre des décisions suppose de connaître la culture du milieu où l'on intervient. Et il existe une culture de la maternelle comme il existe une culture de la formation d'adultes. En formation initiale, je crois préférable de définir des dominantes. En effet, s'il est intéressant de montrer que les conditions d'exercice du métier ne sont pas les mêmes selon l'âge des élèves, les finalités de l'établissement, etc., on ne peut multiplier les contextes à l'infini dans le temps qui est imparti. Je donnerais volontiers la priorité à la découverte des pratiques majoritaires d'un milieu professionnel donné (une entrée dans la culture professionnelle de ce milieu).

En formation continue, les actions peuvent être plus diversifiées. On pourrait organiser ce que le premier degré appelle les "classes de découverte" dans des établissements différents ou des milieux différents.



Pans/REA

Un métier...ou plutôt des métiers : maternelle, enseignement général ou technique... autant de cultures professionnelles.

Combien d'enseignants de collège sont allés en lycée professionnel ? Combien d'enseignants de lycée connaissent le collège ? Non pas pour faire une visite de quelques heures, mais pour se rendre compte des contraintes différentes qui régissent l'ensemble de l'établissement : organisation de l'espace et du temps ; finalités ; rapport aux usagers ; financement ; contenus enseignés ; etc.

ASSISTER AU COURS D'UN COLLEGUE

La découverte pourrait commencer plus près encore... Combien d'enseignants sont allés assister au cours d'un collègue d'une autre discipline pour se rendre compte des différences et des convergences entre les exigences des deux disciplines ? Il serait souhaitable d'aller plus loin : par exemple, faciliter l'emploi temporaire d'un enseignant de collège dans une école primaire, ou d'un enseignant

d'école primaire à la maternelle. A cet effet, il faudrait que les établissements ne soient pas constitués d'une multitude d'enseignants isolés. L'équipe devrait permettre au nouveau venu de s'insérer progressivement dans le métier, en faisant cours à sa place devant lui, en lui fournissant les plans de travail (archivés dans l'établissement et modifiés au fur et à mesure des années). Syndicalement, la mobilité professionnelle complète ne pourra s'envisager que lorsque des équipes auront mis au point des modalités de travail crédibles. Tel n'est pas le cas aujourd'hui : il suffit de regarder dans quelles conditions les nouveaux enseignants entrent dans le métier. Un test : examinez les propositions faites pour les plans de formation des Mafpen (mission académique à la formation des personnels de l'Education nationale). Chacun chez soi ? ou vers l'entraide professionnelle ?

Jeanne Bolon

DU METIER D'ENSEIGNANT

Plein de l'enseignement technologique, avoir de l'éducation artistique... Le pays courtier de ce mois est intégralement consacré à la réforme des rythmes.

TROP DE CLOISONS DANS NOS SAVOIRS

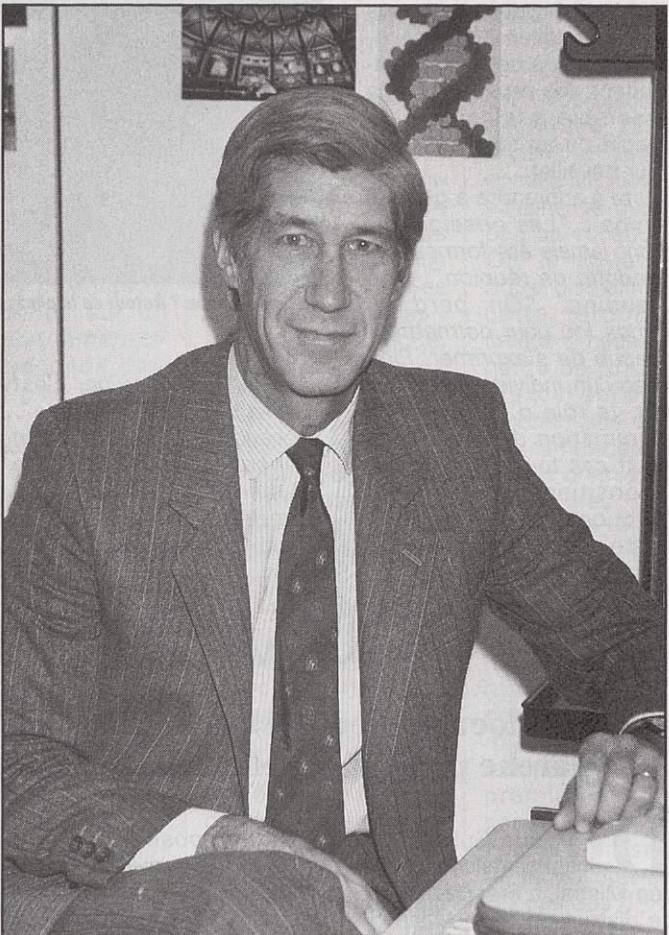
Finis les cloisonnements disciplinaires ! La Cité des Sciences et de l'Industrie (CSI) de la Villette, à Paris, offre aux jeunes scolaires une façon totalement nouvelle d'apprendre. Un entretien avec Joël de Rosnay, directeur du développement et des relations internationales de la CSI.

De nombreuses voix s'élèvent aujourd'hui pour contester le caractère morcelé des connaissances transmises aux élèves.

Descartes voulait "résoudre la complexité en éléments simples". Ainsi, le champ de la connaissance s'est-il constitué d'une juxtaposition de disciplines spécialisées, pointues et territorialisées. Nous avons un paysage sans relief. L'école, l'université font du "juxta-disciplinaire", mais pas du pluridisciplinaire.

Le pluridisciplinaire peut-il permettre de résoudre ce problème de communication entre les disciplines ?

Ce qui se passe dans les équipes de recherche peut nous éclairer : il y a complémentarité d'intérêts du groupe pour atteindre des objectifs précis. Mais, actuellement, pour aller vers la spécialisation souhaitée, les étudiants doivent d'abord passer sous les fourches caudines de la discipline. Il ne s'agit pas de nier la nécessité de maîtriser le contenu scientifique de la dite discipline. Mais il faut inverser le processus. Partir des domaines pluridisciplinaires, que je dirais culturels : biologie, écologie, économie, sciences humaines... en avoir une approche systémique -c'est-à-dire donner la possibilité d'organiser les connaissances en vue d'une meilleure compréhension et utilisation de ces connaissances- puis focaliser sur des modules qui constituent le champ scientifique à maî-



Joël de Rosnay : "Nous passons d'un monde cartésien, qui découpe les sciences en disciplines à un monde systémique, qui les reliant entre elles."

triser, en tenant compte des ponts que sont les langages transversaux (cybernétique, théorie des systèmes, des réseaux...).

C'est une autre démarche d'apprentissage...

Avec la synthèse comme point de départ. Comprendre le fonctionnement pour en arriver aux éléments de

base. Puis se concentrer sur des disciplines qui intègrent le temps, les mécanismes de régulation et d'évolution. Il s'agit d'organiser l'enseignement autour d'axes fédérateurs qui traversent les disciplines : les langages transversaux dont je parlais tout à l'heure.

Cette nouvelle façon de penser la formation peut-

elle avoir des conséquences sur la formation des maîtres ?

Il faudra une génération pour construire une nouvelle stratégie d'acquisition des connaissances. Mais la pratique, les méthodes d'enseignement ont déjà changé. Voyez les travaux de groupe, l'utilisation du temps libre pour la réalisation de dossiers, de projets. La Cité des Sciences et de l'Industrie offre une approche de ce type aux élèves et aux maîtres qui y viennent.

Quelle évolution préconisez-vous ?

Il est nécessaire de définir des projets et de s'organiser dans le temps, en fonction des échéances. Les établissements doivent s'ouvrir davantage aux intervenants extérieurs. Nous avons beaucoup à apprendre, par exemple, de l'ingénierie industrielle. Pour les enseignants, c'est vrai, s'organiser en fonction d'un projet, forcément aléatoire, est plus exigeant. Mais j'ai pu constater que les gens sont très ouverts à la formation à la systémique. Si j'insiste sur cette démarche, c'est qu'elle me semble parfaitement complémentaire de la démarche analytique. Pour développer une approche culturelle de la communication entre disciplines, de relations entre les savoirs, de ce que vousappelez les champs disciplinaires.

Propos recueillis par Liliane Campens et Jean-François Rossard

LE MÉTIER D'ENSEIGNANT

UN MÉTIER BOUSCULÉ

Seul face à la classe : aujourd'hui, cette situation amène vite l'enseignant dans une impasse. L'hétérogénéité des élèves et l'objectif de réussite pour tous appellent une évolution du métier. Pas si facile...

Le métier d'enseignant a-t-il changé ? A Troyes (Aube), la question, posée à quelques enseignants du Sgen-CFDT, fait sourire. Finie l'époque où les sorties massives de l'école sans qualification ne scandalisaient pas autre mesure. Car réussir sa vie professionnelle était possible sans réussite scolaire.

Premier impératif aujourd'hui : faire face à l'hétérogénéité des élèves. Y compris à l'école primaire qui, pourtant, accueille tous les élèves depuis son origine, la nécessité est plus forte qu'auparavant : "Des élèves qui redoublaient n'y sont plus autorisés, ceux qui relévaient des classes de perfectionnement - aujourd'hui supprimées - doivent rester intégrés dans nos classes", explique Françoise. "Même si la classe reste la référence, il nous faut désormais individualiser notre enseignement, travailler en petits groupes pour répondre aux difficultés de chacun." Une telle organisation du travail requiert des capacités nouvelles que Claude, professeur de lycée professionnel, résume ainsi : "On travaille à la commande".

DAVANTAGE DE PRÉPARATION

De fait, les enseignants doivent créer des outils d'évaluation des élèves et différencier leurs méthodes pédagogiques. Et là où un enseignant prévoyait un cours magistral pour toute la classe, il lui faut aujourd'hui multiplier les travaux de préparation.

Deuxième impératif : travailler ensemble. Car bien des aspects quotidiens de l'acte éducatif imposent au

jourd'hui la concertation. Travailler en équipe ? "Un bouffe-temps", répond Marie. Pour elle, comme pour ses collègues, le temps de concertation doit être intégré dans le service. En attendant, les repas sont pris ensemble à la cantine de l'école ou au self du lycée, pour travailler.

Reste à apprendre à gérer le temps : "Les enseignants n'ont jamais été formés à la conduite de réunion", note Claudine. "On perd un temps fou pour permettre à chacun de s'exprimer. Pire, lorsqu'un individu prend, de fait, le rôle d'impulsion et d'animation de l'équipe, il n'est pas toujours bien vu." Opposition culturelle aux fonctions de "leader" ? Il existe d'autres résistances :



La concertation ? Autour de la photocopieuse ou pendant les repas...

"Travailler en équipe, c'est rendre compte aux autres", explique Christine. "Or, trop d'enseignants ont peur de dévoiler leurs propres compétences", continue Claudine. "Il n'y a pourtant

pas de honte à ça." Mais une telle démarche supprimerait le statut d'intouchable que trop d'enseignants répugnent à quitter...

Thierry Mestre

DOCUMENTALISTE

Se documenter, c'est se former à la recherche. Une démarche professionnelle, loin de la prestation de service.

Dominique Guibert est documentaliste au lycée Mistral, à Fresnes. Dans ce district du Val-de-Marne, ses collègues ont créé un "groupe d'études et d'expression" (GEE). Une expérience originale d'auto-formation. L'occasion aussi de réfléchir sur le métier. "Les élèves, arrivant en seconde, ont reçu les premiers apprentissages", explique Dominique. Fichiers, classifications, recherche de documents... mon but est de leur faire acquérir une pratique documentaire. Ils aiment venir au CDI mais ont beaucoup de difficulté à pratiquer un "langage documentaire". Ils viennent en consomma-

teurs, proposent un sujet mais ont du mal à entrer dans une démarche de recherche. D'où la nécessité de les former et seul le documentaliste peut le faire". A une condition : les enseignants doivent apprendre à leurs élèves que la recherche est tout aussi importante que la découverte. Mais rechercher demande du temps. C'est le problème numéro un du documentaliste. Gérer les fichiers et les documents ; assurer l'accueil, parfois les permanences ; jouer un rôle de régulation sociale et parfois de strict maintien de l'ordre ; participer au projet d'établissement et, bien sûr, ouvrir le

CDI le plus longtemps possible... Voilà le lot commun du métier. Or, pour former les élèves, il faudrait aussi travailler avec les enseignants, établir de véritables liens entre contenus d'enseignement et méthodologie. Ainsi, la liaison entre les Sciences économiques et sociales et le CDI paraît aller de soi : "Or, elle se borne le plus souvent à une fourniture d'information, sans qu'il y ait une pédagogie commune sur la démarche de vérification de la preuve", explique Dominique. La documentation ? Autre chose que la seule prestation de service.

Liliane Campens

SPECIAL LYCEE

Place de l'enseignement technologique, avenir de l'éducation artistique... La page courrier de ce mois est intégralement consacrée à la réforme des lycées.

LA TECHNOLOGIE PARENT PAUVRE

(...) Un des objectifs de la réforme était le rapprochement des "cultures" générales ou technologiques. Or, l'analyse des horaires et le caractère désormais uniquement facultatif des options technologiques montrent que ces voies sont traitées en parent pauvre, alors qu'elles constituent un moyen irremplaçable d'accès au niveau bac et à l'emploi pour de nombreux élèves (...). Je suis pourtant d'accord pour réduire l'horaire de technologie des systèmes automatisés (TSA) à trois heures en seconde, et pour ne pas obligatoirement le jumeler à l'option Productique. Un tel "bloc" de huit heures a fortement contribué à détourner les élèves de cette voie, de même que la surcharge des horaires de première/terminale F (contrairement à ce qu'affirme le Snes, toujours aveugle sur cette question). (...)

Ne serait-il pas plus lo-

gique d'inclure un horaire de technologie "généraliste" dans les enseignements obligatoires de seconde, en rendant les contenus compatibles avec les futurs nouveaux programmes de quatrième/troisième (cela éviterait de plus, le problème des élèves de première F n'ayant pas "fait TSA" en seconde). Serait-il d'ailleurs totalement absurde que cette "technologie généraliste" contienne de l'informatique de gestion et ouvre aussi sur G ? Sûrement pas (le traitement de texte devient tout à fait de la culture générale par exemple) et un programme intelligemment conçu sur un cycle quatrième/troisième/seconde permettrait d'en faire autant, et même plus, qu'actuellement en quatre heures sur la seule seconde. (...)

Je souhaiterais que la fédération réexamine ses positions actuelles sur l'enseignement technologique (trop "molles" en face de l'attente explicite des personnels et des besoins réels des élèves) et envisage une sorte d'Etats généraux de l'enseignement technologique", regroupant les adhérents de collège et de lycée.

**M. Godefroy
Athis-Mons (91)**



DES FILIERES HIERARCHISEES

(...) La réforme apparaît, au delà des objectifs généraux affichés auxquels on souscrirait volontiers (poursuite de la démocratisation des lycées ; diversification des voies de réussite), comme une gigantesque tromperie. Elle renforce les hiérarchies entre filière (filière S, sacrifiée dans les faits ; voies ES et technologies dépréciées auprès des élèves, dès la classe de seconde), entre disciplines (trois disciplines scientifiques dans le tronc commun en seconde, LV2 - Ses - langues anciennes - gestion informatique, réduites au rang de simples options) et nous paraît pilotée par la seule logique d'économies budgétaires. Les dédoublements souhaitables (modules) sont réservés à quelques "grandes matières", en classe de seconde, pour donner un "hochet" aux associations de spécialistes les plus influentes comme si des élèves ne pouvaient pas éprouver de difficultés et bénéficier également d'enseignements en petits groupes en EPS, Ses, LV2... Bien sûr, des évolutions dans les structures et les programmes des lycées sont indispensables pour réussir la démocratisation de l'enseignement du second degré mais celles-ci ont un prix et devraient reposer sur une réelle diversification des choix et des chances pour les élèves (...).

**François Goetschy
et Eric Houlley
Lure (70)**



SCIENCE ECO : UNE OPTION !

(...) Je viens de lire dans vos colonnes de décembre 1991 que l'Apses se comportait comme un lobby disciplinaire (ce qui est un peu sa vocation) (...). Or, la situation de notre discipline, dans cette réforme, est unique : matière dominante du futur "pôle d'excellence" E.S (Economique et social) (qui remplacera les actuelles premières B et terminales B), les sciences économiques et sociales ne seront qu'une option facultative en seconde et une option qu'il ne sera pas nécessaire, en outre, d'avoir suivi pour passer en première ES. Comme si l'on pouvait passer en première littéraire sans avoir fait de Français en seconde (ni au collège dans le cas des Ses !)

**Thierry Petit
Le Kremlin Bicêtre (94)**

MUSIQUE : DES QUOTA

(...) Selon quels critères les options artistiques seront-elles créées ou maintenues dans les lycées ? (...). On évoque des quota : nous devrons donc faire du démarchage pour assurer notre avenir et celui de notre

matière ? (...) Les établissements ne vont-ils pas opter pour des activités culturelles proposées à la carte par des intervenants extérieurs ? Avantage : gestion annuelle donc plus grande souplesse. Effet à moyen terme : fin de l'enseignement musical "Education nationale", spécifique et adapté à une "clientèle" hétérogène. (Nous avons appris à travailler avec un public aux niveaux et motivations les plus divers (...).

TP (94)



Le Sgen-CFDT est pour une culture technologique pour tous.

tous. Il avait demandé la présence de l'enseignement de TSA dans le tronc commun mais à condition de ne pas vouloir y mettre toutes les disciplines, d'où l'accord avec une vraie option SES de trois heures et non de deux comme actuellement. Quant à la hiérarchisation des filières, elle ne sera pas renforcée si le ministère confirme ses décisions concernant les premières et terminales. Elle sera diminuée s'il va plus loin, en affectant, au baccalauréat, les matières dominantes de chaque série de coefficients plus conséquents (le Sgen-CFDT réclame 70 %). Il y aura alors de vrais littéraires en L, de vrais économistes en ES, à condition, comme le demandent nos lecteurs, que de changements des programmes importants soient engagés, à condition aussi que soient tenus les engagements pris sur des renforcements d'enseignement en première, pour ceux qui n'ont pas suivi l'option correspondante en seconde.



TRIBUNES DE CONGRES

POUR UNE FÉDÉRATION
EN PRISE AVEC LA RÉALITÉTRIBUNE DU SYNDICAT
DU BAS-RHIN

Le Sgen-CFDT du Bas-Rhin déploré que la résolution numéro 1 ne procède pas d'une analyse des évolutions sociales de la société contemporaine. Il avait pourtant proposé des éléments pour cette analyse qui n'ont pas été intégrés.

1/ La société française a subi dans les vingt dernières années un bouleversement analogue à celui qu'elle a subi au moment des deux dernières révolutions scientifiques et techniques.
- La remise en cause des sciences du vivant et la domination de l'informatique remettent en cause la conception même de l'homme, et posent des questions philosophiques et éthiques lourdes de portée. Les révolutions scientifiques et techniques entraînent de plus en plus une révolution dans les savoirs et leurs méthodes de transmission.

- Dans les dernières décennies, notre pays a traversé des évolutions sociales importantes. La population active a vu diminuer de façon significative le nombre d'agriculteurs, d'ouvriers, augmenter très fortement le nombre d'employés, de professions intermédiaires, de cadres et professions intellectuelles supérieures. C'est dans ces dernières que l'on retrouve le plus de femmes (76 %, 42 %, 28 %) alors qu'elles ne représentent plus que 21 % des ouvriers.
- La décennie quatre-vingt plus que tout autre sera qualifiée comme celle de "la révolution scolaire".

En 1981, le quart de chaque classe d'âge avait le baccalauréat ; dix ans plus tard la moitié l'obtient. Alors que le nombre des personnes dépourvues de tout diplôme est de 70 % chez les plus de 65 ans, il est de 25 % chez les moins de 25 ans. Avec la formidable progression des qualifications, la Recherche et l'Ecole sont plus que jamais au centre de la vie et de la production sociales.

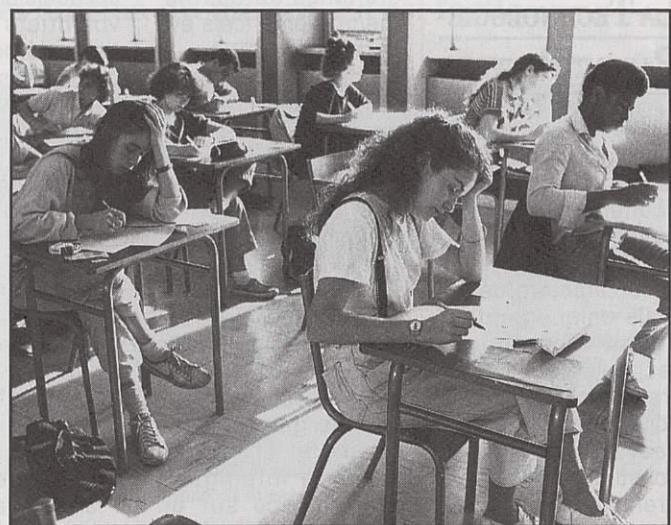
- Les modes de socialisation médiatisés ou individualistes dominent très largement dans la société contemporaine. Un même individu peut privilégier

dans le courant de sa vie l'un ou l'autre de ces modes de socialisation, et en changer. Cela a modifié considérablement le rapport des individus avec les "institutions" collectives (partis, syndicats, associations...).

2/ Les évolutions sociales seront marquées par la multiplication des populations particulières, des problèmes particuliers. La société française aura à assumer les problèmes les plus disparates : croissance de sa population de personnes âgées, nécessaire égalité d'accès aux soins, accroissement du taux d'activité des femmes, développement du célibat et des familles monoparentales, niveau de formation et de qualification plus élevé de la population générale, augmentation des exclusions (non-qualifiés, handicapés etc..), plus forte concentration de populations d'origines culturelles différentes dans certains quartiers des villes, nouvelle gestion du temps... La population salariale va continuer son évolution et devenir de plus en plus une population diverse et multiple. Elle refusera de plus en plus des globalisations qui seraient proposées par des appareils syndicaux sans prise sur la réalité du terrain et qui ne parviendraient pas à se rendre compte que la population salariale s'est fortement diversifiée au point d'exprimer des revendications contradictoires.

La crise des identités sociales, et parmi elles celle du syndicalisme, l'atomisation des mouvements corporatistes, la crise de la démocratie représentative et de la responsabilité collective, l'interrogation sur l'humanisme d'aujourd'hui, ne rendent pas simple la tâche de ceux qui veulent maintenir les solidarités et reconstruire les liens sociaux autour d'un nouvel humanisme, fondé sur le respect de la vie et de l'environnement, sur le respect des personnes et de leurs droits, de la liberté et de la justice. Malgré les difficultés, le Sgen-CFDT du Bas-Rhin considère que deux idées-forces doivent guider la réflexion et inspirer l'action collective de la fédération des Sgen-CFDT dans la CFDT :

- l'exigence universelle de justi-



En 1981, le quart d'une classe d'âge réussissait le baccalauréat. Dix ans plus tard, la moitié l'obtient.

Maillet/REA

ce. Elle nous entraîne à refuser la logique exclusive du marché qui ne satisfait que la seule demande solvable et celle du profit comme seul régulateur de l'activité économique. La justice exige une organisation sociale et économique qui prenne en compte les besoins et les droits de tous.

- l'exigence de la réinvention du lien démocratique. Elle conduit à en réclamer l'exercice effectif

au plus près des populations diverses, morcelées, sans projet commun, parce que sans prise réelle sur les décideurs multiples qui déterminent leur existence, ce que ne permet pas aujourd'hui la décentralisation. La transformation de l'Education nationale se fera de façon transparente, en y associant les personnels, ou de façon autoritaire et leur sera imposée.

ERRATUM

Plusieurs erreurs se sont glissées dans le dossier "Spécial congrès" de *Profession Education* numéro 21 :

■ Dans la résolution numéro 2, "Une politique éducative pour la réussite de tous les jeunes" :

- La partie intitulée "L'alternance, facteur de réussite" n'étant qu'un projet, ne devait pas figurer dans *Profession Education* n° 21. Le texte définitif et les amendements retenus paraîtront dans le numéro d'avril.

- page 19, en bas de la première colonne, il faut lire "3442", au lieu de "342".

- page 20 : aux paragraphes 641 et 643, remplacer le mot "évaluateur" par "chargé de mission à l'évaluation" ;

- page 20 : dans les amendements soumis au débat, il faut lire, pour l'article 222, "amendement présenté par le syndicat de l'Ariège" et non "du Tarn".

■ Dans la résolution numéro 3, intitulée "Politique des personnels" :

- page 24 : l'amendement du syndicat de l'Eure (concernant le paragraphe 5.3) n'est pas retenu au débat, contrairement à ce qui est écrit.

TRIBUNES DE CONGRES

CONVERGENCES : DANS QUEL BUT ?

Tribune du Syndicat de l'Essonne

Le projet de résolution "Le syndicalisme Sgen aujourd'hui et demain" aborde la question des convergences d'une façon qui ne nous satisfait pas. Le Sgen Essonne a donc déposé un amendement que le Conseil fédéral a retenu au débat pour le congrès de Nancy. Cet amendement étant très bref, quelques explications sont nécessaires.

Cette résolution propose en effet une définition (3.2.2.2.) du domaine des convergences qui nous convient, mais elle entretient le flou sur les organisations syndicales que nous situons dans ce domaine ("mettre en oeuvre un syndicalisme plus coopératif avec les autres syndicats de son champ professionnel"). Nous proposons de rajouter "en particulier avec la Fen" pour clarifier notre objectif.

Premier constat: la Fen connaît actuellement une évolution, plus profonde qu'il n'y paraît parfois. Ses positions sur la transformation se sont rapprochées des nôtres, même s'il demeure encore des flous artistiques liés le plus souvent à son contrôle interne (ex.: collège). Ses pratiques intersyndicales se modifient progressivement sous l'effet de la perte de son hége monie dans le milieu: réduite à 38 % (Sni UID) à la dernière CAPD de l'Essonne, elle est obligée de composer avec le Sgen. Les actions revendicatives coordonnées sont plus fréquentes (1^{er} degré, DHG collèges,...). Tout cela ne veut pas dire que la Fen soit bonne à prendre comme elle est maintenant: au niveau national, la Fen continue à refuser les contacts officiels avec le Sgen, elle se replie actuellement sur des positions plus conservatrices (conservatoires ?) en prévision des affrontements UA/UID de son congrès extraordinaire fin 1992. Quant aux syndicats nationaux de la Fen, certains utilisent toujours leurs vieilles recettes (clientélisme, complicité avec l'administration), d'autres se figent sur un refus corporatiste de la transformation.

Pourtant, tous sont bousculés par le chamboulement actuel dans l'Education nationale et sont obligés de s'adapter à leur façon. Quelle autre force syndicale dans notre milieu serait-elle sujette à ce point à un tel impératif de mutation ? Pour comprendre où va la Fen sans entretenir de réaction "sentimentale" de rejet à son égard, nous aurions grand besoin de mesurer cette évolution plus attentivement afin de mieux peser sur elle. C'est l'un des objectifs de notre amendement.

Deuxième constat: comme nous, la Fen subit les effets de la désyndicalisation, de la perte de confiance du milieu envers l'action syndicale. Retrouver cette confiance, c'est un objectif stratégique qui passe par la confrontation ("le pluralisme de coopération", comme le dit la résolution) avec les forces syndicales en présence, en particulier les plus importantes. Il s'agit bien là d'une recherche de convergences qui n'est pas du domaine conjoncturel, mais qui a pour but de faire émerger les

bases d'une action commune durable. Nous ne confondons pas ce domaine avec l'unité d'action à caractère ponctuel, qui est absolument nécessaire elle aussi. Actuellement, cette recherche de convergences sur le long terme peut s'engager avec la Fen (en intégrant tout ce qui est dit plus haut). Avec la CGT ou avec FO, cela est plus improbable étant donné le manque de base commune de départ. Il faut développer avec elles la recherche d'unité d'action ponctuelle, en l'attente hypothétique d'une évolution plus en profondeur de leur part. Le domaine des convergences et celui de l'unité d'action ne sont pas cloisonnés, c'est aux organisations elles-mêmes de choisir celui où elles veulent se situer, comme pour les syndicats nationaux de la Fen, par exemple.

Si l'on considère la place de la Fen dans l'échiquier des organisations confédérales françaises, et celle du Sgen dans la CFDT, il est clair que le Sgen a des responsabilités spécifiques au sujet des relations intersyndicales na-

tionales. Pourquoi ne pas reconnaître que les relations Sgen-Fen sont particulières à ce titre et qu'il faut donc les traiter en tant que telles ? Le Sgen est au centre des débats à l'intérieur de la CFDT sur le problème des convergences, mais aussi de la formation. Le refus de la recherche de convergences avec la Fen conduirait le Sgen à un splendide isolement à l'intérieur de la CFDT, ce serait une impasse. Les relations intersyndicales évolueraient sans nous, contre nous, sur des bases plus éloignées des nôtres sans que nous puissions nous faire entendre. Faire le choix contraire, ce n'est en aucun cas passer sous les fourches caudines d'un axe Fen-CFDT dont le contenu reste encore assez largement indéterminé. C'est s'engager dans la recherche de convergences avec la principale organisation syndicale de notre milieu, sans préjuger du résultat, sans rien renier et sans tabous, en faisant prendre en compte de façon constructive les valeurs défendues par le Sgen.

"OUI, MAIS" OU "NON PARCE QUE"

Tribune du Syndicat du Maine et Loire

Le Sgen-CFDT a depuis longtemps axé ses revendications sur la rénovation du système éducatif et la transformation de l'école ; c'est bien comme cela qu'il est perçu dans le milieu. Le milieu enseignant se dit largement ouvert au changement (cf sondage paru dans *Le Monde* du 6 février 1992), le Sgen-CFDT n'en tire pourtant pas influence sur le milieu en termes tant d'adhésions que de résultats électoraux.

Il apparaît de plus en plus un décalage entre le discours du Sgen-CFDT quand il accueille positivement les mesures ministérielles, et ce qui est nouveau, les

réactions de nos adhérents sur le terrain. Ces réactions sont du même type que celles de beaucoup de nos collègues : inquiétude, méfiance, passivité, voire rejet pur et simple ; et ceci aussi bien vis à vis de la Nouvelle politique à l'école (NPE) que de la réforme des lycées ou celle qui se prépare pour les collèges.

Alors pourquoi ce décalage ? Nos adhérents seraient-ils devenus hostiles à toute idée de rénovation ? Sûrement pas, mais les enseignants sur le terrain ne veulent plus partir dans les grandes aventures sans moyens, sans définition claire des étapes, d'autant plus qu'on avance dans le brouillard à marche forcée :

parution tardive des textes pour la réforme des lycées par exemple. Si certains ont des anti-brouillards, il n'en est pas de même pour la majorité des adhérents qui, eux, préfèrent rouler au pas.

Il est plus que temps de remplacer les "oui, cela va dans le bon sens mais attention aux dérapages et aux moyens" par des "non, parce qu'il manque... les moyens..., les perspectives..., le temps...etc".

Ce dernier type de positionnement ne nuirait pas à la crédibilité du Sgen, bien au contraire. Il le maintiendrait en phase avec ses adhérents et une partie du milieu favorable aux évolutions, mais rendue prudente par l'expérience.

CATÉGORIE B

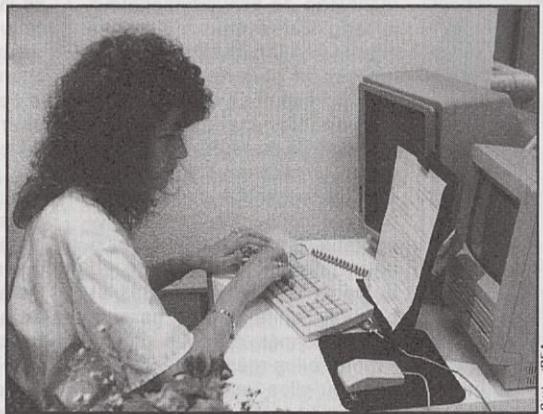
UN ACCROC DANS L'ACCORD

Suite à l'accord Durafour, signé en 1990, la grille de la Fonction publique continue d'être modifiée. L'occasion, le 17 février, d'un conflit à propos de la catégorie B. Explications.

La session "d'automne" 1991 de la commission de suivi de l'accord Durafour (1990) s'est tenue le 17 février. Elle a essentiellement porté sur l'architecture future de la catégorie B. En conflit avec les syndicats, le gouvernement a finalement tranché dans un sens contraire à l'esprit de l'accord Durafour, signé en 1990. Trois points étaient en litige à propos de l'organisation de la carrière en trois grades :

- la fonctionnalité du troisième grade : le gouvernement a dû reconnaître qu'il n'y avait pas de fonctionnalité du troisième grade, tout en se réservant la possibilité de prévoir des cas particuliers, dans certains ministères... Nous avons demandé que la fonctionnalité, quand elle existe, soit prise en compte par la NBI (nouvelle bonification indiciaire) ;

- le passage dans le futur troisième grade : le gouvernement a fini par admettre que tous les "bénéficiaires", d'ici 1994, de la sélection professionnelle (par examen ou liste d'aptitude) seraient intégrés dans le nouveau troisième grade, même si cela entraîne un surnombre par rapport au quota initial : l'intégration se fera suivant le calen-



Pour les secrétaires, l'accès au "troisième grade nouveau" sera accessible par examen professionnel.

drier prévu dans l'accord, en 1994/95/96 et en 1997 pour les personnels en surnombre ;

- l'examen professionnel : la CFDT a demandé que la future organisation du corps B-type en trois grades se fasse par avancement d'un grade à l'autre, sans saut de grade (du premier au troisième) et sans sélection professionnelle. Elle s'est trouvée totalement isolée sur cette question. Les autres signataires (Fen, CFTC, FGAF, CGC) revendentiquent, au contraire, le maintien de l'examen professionnel, de façon à offrir aux personnels la possibilité d'un déroulement de carrière plus rapide : 50 % par sélection professionnelle, 50 % par liste d'aptitude. Le gouvernement a tranché en faveur de la position

défendue par nos partenaires, tout en ramenant la répartition sélection professionnelle/liste d'aptitude à deux-tiers/un tiers.

Le gouvernement peut s'appuyer sur la lettre de l'accord Durafour qui n'exclut pas explicitement le maintien de la sélection professionnelle à l'intérieur du corps B-type. Cependant, à l'époque, Durafour s'était engagé sur la suppression de la fonctionnalité et, pour la CFDT, cela entraînait la suppression de la sélection professionnelle (qui n'a de sens, pour nous, que par rapport à une nouvelle fonction et à une mobilité). Le gouvernement ne l'ignorait pas. Il a donc pris sa décision au risque d'altérer la politique contractuelle.

Michel Redoutey

TOUS PERSONNELS

Formation continue**Intervenants extérieurs**

Le comité de suivi de l'accord, signé en 1990, sur la formation continue s'est réuni le 14 février 1991. Le relevé de conclusions sur la gestion des congés de formation professionnelle et de mobilité a été paraphé par le ministère et les organisations syndicales (CFDT, Fen, CFTC, CSEN).

Le comité de suivi a, par ailleurs, examiné un projet de décret sur la rémunération des personnels intervenant dans la formation continue interne à l'Education nationale. Ce texte permettra d'harmoniser les taux de rémunération avec ceux appliqués par les Greta.

Enfin, le comité a eu un premier débat sur la mise en place d'une fiche individuelle des formations suivies par les agents. Compte tenu des implications quant à la prise en compte de la formation dans la carrière, nous avons demandé que cette opération soit menée sans précipitation : il faut, d'abord, clarifier les finalités de la fiche.

Prime spéciale d'installation

Le décret relatif à la prime spéciale d'installation en région parisienne, consécutif à l'accord salarial signé pour 1991/1992, est paru au *Journal officiel* du 30 janvier 1992.

A compter du 1^{er} janvier 1992, toute affectation dans une commune de l'Île de France ouvre donc droit à cette prime (environ 11 000 francs au 1^{er} septembre 1991). Ce n'était pas le cas, jusqu'à, pour les personnels de la Grande Couronne : Yvelines, Seine et Marne, Essonne et Val d'Oise.

Cette prime n'est pas cumulable avec la prime de première affectation.

Enfin ! Il aura fallu sept mois d'actions et de négociations pour que le ministère fournit un projet de circulaire répondant aux questions de responsabilité posée par la participation d'intervenants extérieurs dans le cadre des activités scolaires.

Ce texte précise les rôles respectifs des enseignants (écoles, collèges et lycées) et des intervenants au travers des diverses situations d'enseignement (groupe classe complet, ou prise en charge d'un sous-groupe par l'enseignant ou l'intervenant, etc...).

En outre, il fixe un cadre dans lequel est défini le rôle de chacun (obligation d'une convention dès qu'une collectivité publique ou une association intervient régulièrement dans le cadre scolaire). Les responsabilités pénales sont précisées. Ces bonnes dispositions devront être complétées par un ajout portant sur la responsabilité des enseignants lors d'activités de décloisonnement ou d'échanges de service.

Un regret enfin : alors que la convention constitue un cadre destiné à prévenir les personnels et à encourager les initiatives, son existence obligatoire pour chaque école et établissement risque d'être bloquant.



TOUS PERSONNELS

Prestations sociales en 1992

Prestations	Conditions	Taux
Subvention repas	Restaurants administratifs conventionnés ; indice* inférieur à 453	5,35 F par repas
Allocation de garde d'enfants de moins de 3 ans	Plafond de ressources mode de garde agréé ; agent isolé ou dont le conjoint exerce également une activité professionnelle	15,00 F par jour
Allocation aux mères séjournant en maison de repos avec leurs enfants de moins de 5 ans	Etablissement agréé par la sécurité sociale ; limite annuelle de 35 jours	112,75 F par jour
Séjour d'enfants	Indice* inférieur à 486	Taux journalier moyen de référence :
■ Centre de vacances avec hébergement ou séjour linguistique - moins de 13 ans - 13 à 18 ans	Limite annuelle 45 jours Limite annuelle de 21 jours	36,10 F 54,80 F
■ Centre de loisirs sans hébergement (moins de 16 ans)	Centre aéré agréé	26,15 F
■ Maisons familiales, villages familiaux de vacances, gîtes de France - pension complète - autres formules	Centre agréé ; pas de conditions de ressources pour les enfants handicapés de moins de 20 ans	38,05 F 36,10 F 375,15 F pour 21 j.
■ Classes transplantées	Sous le contrôle du ministère de l'Education nationale	17,90 F par jour pour des séjours de 4 jours au moins
Séjour en centres spécialisés pour handicapés	Limite annuelle de 45 jours ; centre agréé ; pas de condition d'âge	103,35 F par jour
■ Allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans	Versée aux seuls bénéficiaires de l'allocation d'éducation spéciale	789,25 F par mois
■ Allocation spéciale aux parents d'enfants handicapés ou infirmes poursuivant des études ou en apprentissage	Enfant âgé de 20 à 27 ans ayant un taux d'incapacité d'au moins 50 %	581,90 F par mois
Allocation d'adoption	Enfant de moins de 10 ans ; versée en deux fractions lors de l'accueil au foyer et lors de l'adoption plénire	5043,06 F
Aide à l'installation	Première nomination en Ile-de-France après réussite d'un concours ; indice* inférieur à 363 et plafond d'imposition	4 000 F maximum 8 000 F maximum
Chèque-vacances	Impôt sur le revenu inférieur à 10160 F en 1991 ; épargner 200 à 1000 francs par mois pendant quatre mois au minimum	Bonification à hauteur de 25 % des sommes épargnées
Retraités	- aide à l'amélioration de l'habitat - aide ménagère à domicile	Variables en fonction des ressources.

* Il s'agit de l'indice nouveau majoré

Il existe en outre des actions spécifiques au niveau des rectorats.

PREMIER DEGRE

Rapprochement de conjoints**CAPN du 23 mars**

De nouvelles modalités concernant les professeurs des écoles et les instituteurs titulaires, mariés ou vivant maritalement, séparés de leur conjoint pour des raisons professionnelles, entrent en vigueur dès cette rentrée (1).

Une fois connus les résultats des permutations, les inspecteurs d'académie peuvent procéder directement à de nouvelles intégrations (appelées "inéats directs non compensés"). Ils doivent sélectionner en priorité les instituteurs et professeurs des écoles sollicitant un rapprochement de conjoints, à condition que leur département d'origine leur accorde un exeat (autorisation de sortie).

Le droit au rapprochement s'exerce sur le département d'activité du conjoint (sauf dans quelques cas particuliers), à partir de la date d'installation professionnelle de celui-ci.

Les candidatures seront examinées d'abord en fonction de l'ancienneté de la demande, année scolaire par année scolaire. En outre, un barème national départagera les candidats ayant déposé leur demande la même année. Il tient compte du nombre d'enfants à charge, de l'ancienneté de services et de la durée de séparation effective du candidat et de son conjoint. L'inspecteur d'académie peut également tenir compte d'éléments non quantifiables (situation familiale exceptionnellement grave, poste spécifique à pourvoir...). La commission administrative paritaire (CAPD) est obligatoirement consultée : prenez donc contact avec vos élus départementaux.

(1) Voir le Bulletin officiel n° 9 du 27/02/92.

A l'ordre du jour de la commission paritaire nationale du 23 mars :

- avancement des personnels détachés ;
- examen des candidatures à des postes d'AIS ou de maîtres-formateurs dans les Tom, à Mayotte ;
- admission au stage de préparation à l'examen de directeur d'établissement spécialisé.

Les adhérents ayant envoyé une fiche syndicale ont été prévenus.

Rectificatif

Dans *Profession Education* n° 21, l'article sur l'accès au corps des professeurs des écoles titrait : "Cinq voies d'accès". Mais quatre seulement étaient décrites dans l'article. La cinquième, la voie des listes d'aptitude, est réservée aux instituteurs. Le nombre d'accès de ce type au corps des professeurs des écoles sera équivalent à 7/10e des recrutements externes.

LYCEE PROFESSIONNEL**Nouveau statut**

Le ministère vient de faire connaître son projet de statut pour les PLP, dont il prévoit la publication en juin. Le texte reprend, presque intégralement, le statut de 1985 avec les modifications introduites en 1989. Concernant les missions, la globalisation des services imposée aux seuls PLP2, les maxima de services hebdomadaires, l'intégration dans le deuxième grade... c'est le statu quo ! Le Sgen-CFDT agit pour obtenir 18 heures pour tous et l'intégration rapide dans le deuxième grade des PLP1 actifs et retraités.

MARIBEL WOLF

Cinq siècles après la découverte de Christophe Colomb, vous lancez une campagne européenne pour "l'identité et la dignité des peuples américains". Le constat est désolant.

En effet, indiens, noirs et métis sont toujours les victimes d'un système qui laisse des populations entières en dessous du minimum vital. Et il est important de remonter l'histoire, pour redécouvrir l'identité de ces peuples et restituer leur passé, notamment dans les manuels scolaires. La campagne européenne que nous menons avec d'autres associations (France Libertés, Médecins du Monde...) relaie celle lancée par soixante-douze organisations de vingt-et-un pays américains pour réclamer les droits légitimes de ces peuples, nés depuis cinq siècles. Ce qui signifie préservation du milieu écologique, abrogation de la dette extérieure qui empêche tout développement économique, accès à la propriété de la terre et respects des Droits de l'homme et de ses cultures. Car si l'universalité est apparue il y a cinq siècles, existe-t-il aujourd'hui une culture universelle, autour de l'idée de démocratie ? Je l'ignore mais, quoiqu'il en soit, celle-ci ne pourra se construire que par la reconnaissance des caractères propres à chaque culture et par les échanges.

Deux initiatives structureront votre campagne : quatre journées de "rencontres", à Paris, et une course à pied, de Paris à Barcelone.

Nous allons, en effet, du 27 au 30 mai prochains, confronter les idées et les cultures : ces rencontres commenceront par des témoignages de délégués des associations américaines sur le sous-développement. Pour y répondre, nous avons invité des personnalités d'Amérique latine et d'Europe, d'orientations dif-

Découverte ? Affrontement plutôt. Pour Maribel Wolf, responsable de Terre des Hommes, la rencontre, en 1492, entre l'Ancien et le Nouveau Monde fut le début d'un épouvantable génocide. D'où la nécessité de redécouvrir les cultures d'une Amérique aujourd'hui métissée et toujours sous-développée. L'objet d'une campagne.



La commémoration de la découverte de Christophe Colomb doit être l'occasion d'une rencontre encore jamais réalisée entre les deux Mondes.

férentes, telles que Lulla, syndicaliste brésilien, Javier Perez de Cuellar, ancien secrétaire général de l'Onu, Luis Perez Aguirre, prêtre uruguayen et bien d'autres... Ce sera la véritable rencontre entre les deux mondes. Les propositions formulées serviront de base à une déclaration qui sera remise aux chefs d'Etat réunis à Rio, le 1^{er} juin, pour la première Conférence sur l'environnement et de développement.

Cette date, symbolique, marquera le départ d'une course à pied de Paris à Barcelone dont l'arrivée est prévue le 24 juillet, la veille de l'ouverture des Jeux

olympiques d'été. Durant trois mille kilomètres, douze coureurs, six américains (indiens, noirs, métis) et six européens, se relaieront, tels, jadis, les amérindiens lors des courses sacrées, pour porter un bâton et un par-chemin. Celui-ci, contenant un manifeste européen, sera remis, à l'arrivée, à M. Antonio Samaranch, président du Comité international olympique. Auparavant, chaque ville-étape aura accueilli une exposition, un forum-débat et une animation artistique. Dernier objectif : les coureurs réclameront l'attribution du Prix Nobel de la Paix 1992 à Rigoberta Menchu,

syndicaliste guatémaltèque qui défend l'Amérique latine dans sa globalité métisse et sa diversité.

Vous parlez de globalité métisse. Y-a-t-il un risque de tomber dans les travers d'une exaltation des ethnies "intactes" ? Car de l'Indien "authentique", on passe vite au Blanc "pur"

Le rêve du monde sauvage a toujours existé. Mais la pureté ancestrale est un mythe. Aujourd'hui, les Français ne ressemblent pas à Astérix. L'amérique, elle, est métisse. L'avenir se construit sur ce mélange, la renaissance de l'Indien aussi. A ce prix, il gagnera car c'est la terre qui fait l'homme. Pas l'inverse. Et les Indiens sont adaptés depuis des millénaires au Nouveau Monde.

En Europe, l'engouement pour l'Indigène "authentique" participe au mythe d'un rapport privilégié à la nature. Ce mouvement m'inquiète car l'Occident croit toujours à sa mission civilisatrice. Nous avons prêché pour le catholicisme puis pour le socialisme. Allons-nous entamer une nouvelle croisade pour l'écologie, sacrée nouvelle religion, que nous ne maîtriserons pas plus que les autres ?

Il y a cinq siècles, la "croisade" a tourné en véritable génocide.

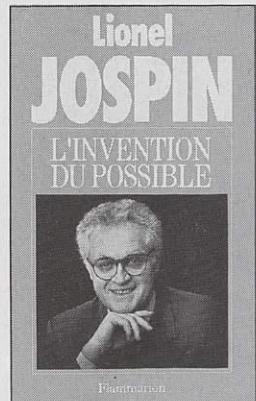
Les oracles des Aztèques avaient annoncé cette arrivée de dieux venus d'ailleurs. La lutte s'est donc menée par dieux interposés, autant que par les armes. Défaits sur le plan militaire mais surtout psychologique, les indiens se sont laissés aller à la désespérance, au suicide. Leur organisation sociale s'est effondrée. Enfin, à cette époque, la culture occidentale s'est montrée supérieure grâce à sa capacité à traiter rationnellement l'information. Mais n'est-ce pas, aujourd'hui, un piège mortel ?

Propos recueillis par Thierry Mestre

L'INVENTION DU POSSIBLE

L'auteur est moins le ministre de l'Education nationale que l'homme politique. Il aborde la crise des idéologies sans renoncer à l'utopie : "L'homme n'ava...cera pas vers l'avenir sans théories, sans pensées, sans projets".

La démocratie est sur la sellette. Outre une analyse de l'extrême-droite, L. Jospin prône une réforme constitutionnelle visant à corriger les excès de la présidentialisation et les incohérences de la dyarchie de l'exécutif. *L'invention du possible* plaide aussi pour l'intégration de l'école au sein de la politique et de l'économie. Autres sujets abordés : le syndicalisme qu'il faut réhabiliter, la nécessité d'une politique économique de gauche ou encore... l'école. Mais ce dernier chapitre n'est pas le plus intéressant. Idée dominante : réinventer la gauche !



L'invention du possible. Lionel Jospin. Editions Flammarion. 324 pages. 120 F.

SIMONE WEIL : L'EXIGENCE DE NON-VIOLENCE

De Simone Weil, pour qui la connaît un tant soit peu, reste cette

image de l'agréé de philosophie délaissant son lycée pour s'en aller travailler en usine, avant de participer quelques temps à la guerre civile espagnole et de s'engager dans la Résistance : elle mourra à Londres, en 1943, à trente-quatre ans.

Jean Marie Muller n'a pas cherché à réactiver en premier lieu cette figure de la militante révolutionnaire. L'exigence de non-violence concerne d'abord la chrétienne et sa relation à l'église dont elle n'acceptait pas la compromission historique avec la violence.

Le travail effectué ici intéressera cependant tous ceux qui sont disposés à voir dans la non-violence autre chose qu'une chimère, y compris dans les luttes et pratiques syndicales.

Simone Weil : l'exigence de non-violence. Jean Marie Muller. Editions Témoignage chrétien.

L'ECOLE QUI DECOLLE

"Eloge de l'innovation pédagogique", tel pourrait être le titre de ce livre qui relate cinq réalisations innovantes, d'une école primaire parisienne à une université marseillaise, en passant par un collège grenoblois, un lycée normand et un lycée technique d'Oyonnax.

Pour Catherine Bédarida, rédactrice en chef du *Monde de l'Education*, le type d'enseignement adopté influe sur les résultats des élèves. "Innovation" rime en général avec "efficacité", même si des pratiques innovantes n'entraînent pas automatiquement



un "effet démocratiant". Ce livre ne tombe pas dans le simplisme : il met en évidence la diversité de l'innovation. Il a le mérite de montrer que l'enseignement traditionnel ne peut réellement réduire les inégalités. Pour autant, des îlots ne sauraient suffire à constituer une politique d'ensemble.

L'école qui décolle. Catherine Bédarida. Seuil. 270 pages. 110 F.

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Jean-Michel Boullier

REDACTEUR EN CHEF

Jean-François Rossard

SECRETAIRE DE REDACTION

Thierry Mestre

MAQUETTE ET PAO

Thierry Mestre,

Jean-Sylvain Lassale

COMITE DE REDACTION

Jean-Jacques Biger

Liliane Campens

Michel Redoutey

Liliane Rouchier

FLASHAGE

Cadet Photo, Paris 9e.

IMPRIMERIE

ETC, Yvetot (76).

PUBLICITE

Athènes (Isabelle Ganne)

3, bd Richard-Lenoir

75011 Paris.

Tél: (1) 40.26.01.14

CPPAP 440 D 73 S

Fédération des syndicats généraux de

l'Education nationale

et de la Recherche

publique

47/49, av. Simon Bolivar

75950 Paris cedex 19.

Tél: (1) 40.03.37.00

Fax: (1) 42.02.50.97

Minitel:

3615 CFDT*SGEN

PETITES ANNONCES

Annonces gratuites pour les adhérents (joindre la bande-adresse de *Profession Education*), payantes pour les autres: 40 francs la ligne de trente signes.

■ *Printemps, été, rando... sans sac stages botaniques, Provence, Alpes, Italie. Pascal Jarige, accomp. en montagne 38880 Autrans.* Tél: 76.95.36.55

■ *Prague : coll. loue apparts. Semaine : 1200/1800 F. Tél : (1) 60.72.62.48*

■ *LA BATIE FIJY CAMPING NATURISTE. 26470 ARNAYON Drôme provençale. Sauvage, rustique, silencieux. 40 ha, 25 tentes. Alt. 800 m. Piscine, resto. INFO : 45.27.33.91*

■ *Stages de tournage, marqueterie, facture instrumentale, arts appliqués. Atelier dans ferme rénovée. Cadre ensoleillé. Frontière Genève. Prof. qualifié. Atelier Art et bois, place de l'église, 01550 Pougny. Tél : 50.59.66.88*

■ *Auvergne, séjours avec randos à pied : au Lioran (Cantal), en hôtel ; près de la Chaise-Dieu (Hte-Loire), en chambre d'hôte. Rens. : Randonnées J.P. Barrès 43270 Allègre. Tél : 71.00.76.88*

■ *L'Ecole occitane d'été se tiendra du 23 au 29 août 1992 à Fumel, en Lot-et-Garonne, dans le cadre du lycée. Région sauvage et touristique. Cours de langue, conférences, débats, soirées, excursions. Prix étudiés. Ecole ouverte à tous sans limite d'âge. Contact : EOE. Picapol 47340 Hautefage-la-Tour. Tél : 53.41.29.35 ou 53.96.74.34 ou 63.95.79.57*

■ *Institut. en milieu carcéral cherche pour sa classe de mineurs, correspondants en lycée (collège à la rigueur) pour relations strictement épistolaire... Ecrivez-moi, on ne sait jamais... J.M. Blanc. 3, rue Prosper Mérimée 30 000 Nîmes.*

■ *Grimpeur confirmé cherche coéquipier(e)s pour grimper en haute-montagne. Niveau A.D.D. Courses rocher, glace ou neige ou escalade niveau TD ou ED. À Pâques ou en été. Tél : 96.61.27.36.*

■ *Guadeloupe, Sainte-Rose, loue toutes périodes, maison campagne, proximité mer, la semaine 2 000 F. Tél : 19 (590) 82.73.84*

■ *Vends terrain à bâti, viabilisé, 1 400 m², à Bénévent, St Bonnet à 15 km de Gap (05). 18 U. Tél : 92.51.73.24 (HR)*

■ *Demu (Gers), vends maison 100 m² + terrain 1 000 m². 350 000 F. Tél : 62.96.73.35*

■ *Finistère, dans commune littorale du Parc d'Armorique, 20 km sud Brest, par 4 voies, maison non mitoyenne, expo sud, 4 p. + dép. + garage, jardin 500 m². 25 U. Tél : 97.76.55.46*

■ *Landes, Capbreton Port studio, 4 pers., garage privé, piscine privée, plage 5 mn, restaurants et commerces à proximité. A la quinzaine ou mois. Nombreuses animations, bowling, golf, tennis, etc... Tél : 59.64.69.13. (HR)*

■ *Enseignants échangent maison bord de mer, petit jardin, contre maison Nice ou arrière-pays niçois. 15 jours août. Dates peuvent être discutées. Tél : 96.72.00.55*

■ *Loue maison, moyenne Ardèche, 100 km Valence. 4 à 6 pers. Centre village. randonnées, tennis. 2 000 F semaine. Tél : 42.41.26.67*

■ *Près du Mont-St-Michel, chambres d'hôtes, très confortables, dans maison de caractère avec jardin à disposition. Téléphoner pour réservation et renseignements au 33.48.44.41*

■ *Loue, Quercy Blanc (Lot), région Montcuq, maison de caractère, pierre, tout confort, grande tranquillité, superbe panorama, terrain, 8/10 personnes, vacances scolaires, autres périodes. Tél : 16.1.43.44.42.25.*

■ *Echange, août 1992, chalet de montagne, Aillon le Jeune (73), 50 km d'Albertville, tout confort, 8 personnes, contre maison côté atlantique. Tél : 78.35.33.60.*

■ *Enseignants échangent F4, village 5 km de Montpellier contre équivalent Océan atlantique, 1e quinzaine d'août. Tél : 67.59.95.55.*

■ *Loue Cap d'Agde, 2 pièces + loggia + jardin, pour 4/5 pers., rez-de-chaussée, garage, piscine, vue sur mer. Prix selon période. Tél : 81.35.23.10*

disponible au SGEN-CFDT
de votre département



mgm

Promo Service Irc Paris b 682029285

Couleurs d'en France

LE **SGEN**
CFDT DIT NON AU RACISME